

## DES FORMATIONS

Pour la réalisation concrète des inventaires, le CIPAR propose des formations pratiques organisées sur place à votre demande. Chaque formation est modulable en fonction des besoins des participants.



### EN PRATIQUE :

- ▶ **Destinataires** : les fabriciens ou personnes intéressées et mandatées par les fabriques d'église. Idéalement une formation pour tous les fabriciens d'une commune.
- ▶ **Durée** : une demi-journée.
- ▶ **Lieu** : un formateur vient à vous dans votre commune (local à déterminer).
- ▶ **Contenu d'une formation** : Méthodologie et principes de l'inventaire, exercices sur le terrain, utilisation du logiciel, exercices pratiques possibles dans une église.
- ▶ **Après la formation** : suivi et possibilité de poser des questions par téléphone et/ou par email.
- ▶ **Coût** : gratuit.

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter !

## PRÉSENTATION DU CIPAR

Le CIPAR est une ABSL fondée par les quatre évêchés francophones dans le but de coordonner leurs efforts en matière de protection, conservation et valorisation du patrimoine religieux.

En se préoccupant du patrimoine ancien et de diverses formes d'expressions artistiques, le CIPAR veut valoriser tout ce qui constitue le support matériel de la culture chrétienne qui occupe une place essentielle dans la mémoire et l'identité de notre société actuelle.

Le CIPAR se veut un centre d'expertise destiné en priorité à appuyer et encadrer les services diocésains du patrimoine, les fabriques d'église et les communes dans leurs tâches de gestion du patrimoine religieux.

## CONTACTS

### CIPAR ASBL :

Rue de l'Évêché, 1 - 5000 Namur  
info@cipar.be - 081 25 10 80 - 0478 63 66 42  
Site internet : [www.cipar.be](http://www.cipar.be)

## SERVICES DIOCÉSAINS DU PATRIMOINE

### ÉVÊCHÉ DE NAMUR

▶ acf@diocesedenamur.be ▶ 0498 71 03 16

### ÉVÊCHÉ DE TOURNAI

▶ acf@evechetournai.be ▶ 0470 10 24 68

### ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

▶ isabelle.leclercq@evechedeliege.be ▶ 04 223 42 12

### ARCHEVÊCHÉ DE MALINES-BRUXELLES

▶ laurent.temmerman@diomb.be ▶ 010 23 52 64



# RÉALISER L'INVENTAIRE D'UNE ÉGLISE PAROISSIALE



## LE PATRIMOINE RELIGIEUX, UN PATRIMOINE QUI FAIT SENS

[cipar.be](http://cipar.be)



## L'INVENTAIRE DU MOBILIER

### UN INVENTAIRE, POURQUOI ?

Tout gestionnaire d'une église est responsable d'un patrimoine souvent séculaire et qui représente une valeur considérable. Afin de le préserver, il est important de bien en connaître les éléments. Rédiger un inventaire dépasse l'obligation légale. Il s'agit d'une tâche indispensable pour développer un plan de gestion à long terme, pour contracter des assurances, programmer des restaurations ou encore demander des indemnités en cas de sinistres (dégâts des eaux, incendies, etc.) ou de vols. Établir et tenir à jour l'inventaire constitue une des missions essentielles des fabriciens.

L'inventaire est indispensable dans les situations suivantes :

- ▶ Contrôler les déplacements d'objets. Par exemple, lors de prêts pour des expositions ;
- ▶ Participer à des activités ouvertes au public, par exemple lors des Journées du Patrimoine ou des processions religieuses
- ▶ Surveiller l'état de conservation et envisager des mesures de restauration
- ▶ Changement de l'emplacement de certains objets.
- ▶ Envisager des regroupements ou des fusions de fabriques d'église.
- ▶ Désaffecter une église



## DES OUTILS

### LE MANUEL



Le CIPAR met à disposition sa publication *Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale*. Cette brochure s'adresse à toute personne sensible à la conservation du patrimoine religieux dans les églises. Elle constitue un outil utile et efficace pour l'inventorisation des objets car elle fournit des méthodes et des conseils pratiques. Des astuces sont données en matière d'observation et d'identification d'objets ainsi que d'iconographie chrétienne. À la fin de l'ouvrage, une bibliographie classée par thème permet d'approfondir les connaissances.

Cet ouvrage a été distribué à toutes les fabriques de Wallonie. Il est également possible de le commander en contactant le CIPAR.

## DES OUTILS

### UNE BASE DE DONNÉES

L'inventaire doit être enregistré dans une base de données informatique.

Le CIPAR a mis au point une base de données d'inventaire en ligne dans laquelle tous les objets peuvent être répertoriés. Son utilisation est sécurisée : seules les personnes disposant d'un identifiant y ont accès. Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont fournis sur demande par le service du patrimoine de chaque diocèse.



Le service fournit également un *Guide de démarrage rapide* qui permet un emploi efficace du logiciel.

L'accès au logiciel se fait via internet et il est entièrement gratuit !